



Décrire son service d'eau potable : un enjeu local, national et institutionnel »

1. Le RPQS :
outil de connaissance,
d'information et de
gestion
2. Le SISPEA :
observatoire des
enjeux locaux et
nationaux
3. Le SISPEA :
observatoire des
enjeux locaux et
départementaux
4. le 10e programme de
l'AERMC:
implications pour les
services de l'eau,
nature des actions
subventionnées et
règles de sélectivité
5. Le SISPEA :
actions en cours sur
agglomérations et
SISPEA

Le RPQS : outil de connaissance, d'information et de gestion

- Contexte réglementaire
- Les principaux indicateurs
- Cartes DDT Isère des RPQS AEP
- Liens entre RPQS et SISPEA : de la gestion interne à la comparaison entre services





Décrire son service d'eau potable : un enjeu local, national et institutionnel »

Contexte réglementaire

- Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 instituant le RPQS (article L. 2224-5 du CGCT)
- En 2003, demande de la Cour des Comptes d'intégrer des indicateurs de performance, pour améliorer l'accès des usagers à l'information, mettre au regard du prix la qualité du service et s'inscrire dans une stratégie de développement durable.
- La LEMA de 2006 réaffirme la nécessité de réaliser ce rapport et a renforcé son contenu
- Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 modifiant les annexes V et VI du CGCT
- L'arrêté du 2 mai 2007 précisant la définition des indicateurs
- La circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



« Décrire son service d'eau potable : un enjeu local, national et institutionnel »

Pourquoi un RPQS ?

Un constat :

- **14 217 services AEP** en France dont 4 409 en gestion déléguée et 9 808 en gestion directe (référentiel 2009)
- **une gestion technique et administrative hétérogène** ... des difficultés en majorité en secteur rural et péri urbain :
 - pas de prospective dans les investissements (pas de schéma ou ancien...)
 - pas de gestion durable des services, un renouvellement insuffisant (dernière étude sur un secteur du Nord-Isère: 400 ans)
 - de nombreux services qui n'amortissent pas correctement ou pas du tout...
 - des services sans plan de réseau, sans compteur...
 - pas de RS, de RPQS, d'info de l'abonné...



« Décrire son service d'eau potable : un enjeu local, national et institutionnel »

Un RPQS, outil de progrès :

- pour favoriser les **bonnes pratiques**,
- pour améliorer la **connaissance du service** et **se situer le service par rapport aux objectifs réglementaires**,
- pour faire progresser une **« culture » de gestion**, et notamment la notion de « durabilité du service » (taux de renouvellement, rendement...),
- pour assurer la **transparence pour l'utilisateur**, la communication entre les différents acteurs de l'eau,
- pour pouvoir **comparer les années** (évolution), et **se comparer avec d'autres**, avec des indicateurs de performance précisément définis.
- pour mettre en place un **outil d'aide à la décision** pour les responsables des collectivités,
- constitue le **fondement de toutes les études et des bases de données pour l'État**



« Décrire son service d'eau potable : un enjeu local, national et institutionnel »

Les indicateurs des services d'eau potable et d'assainissement

Eau potable : 12 obligatoires

6 complémentaires (si CCSPL)

- **Assainissement collectif** : 12 obligatoires

8 complémentaires (si CCSPL)

- **Assainissement non collectif** : 3 obligatoires



« Décrire son service d'eau potable : un enjeu local, national et institutionnel »

Les indicateurs des services d'eau potable et d'assainissement

code de 6 caractères :

- . D descriptif, P performance
- . 1 eau potable, 2 assainissement collectif, 3 ANC
- . N° 01 à 50 pour toutes les collectivités
51 à 99 pour celles qui disposent d'une CCSPL
- . un point
- . dimension développement durable (0, 1, 2 et 3)

La dimension développement durable :

- . 0 sans objet
- . 1 pilier social : qualité de service à l'utilisateur
- . 2 pilier économique : gestion financière et patrimoniale
- . 3 pilier environnemental : performance environnementale



Décrire son service d'eau potable : un enjeu local, national et institutionnel »

Indicateurs descriptifs caractérisation du service

Abonnés domestiques et assimilés

D101.0 . Estimation du nombre d'habitants desservis

D102.0 . Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne

P101.1 . la microbiologie

P102.1 . les paramètres physico-chimiques

Réseau

P103.2 . Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P104.3 . Rendement du réseau de distribution

P105.3 . Indice linéaire des volumes non comptés

P106.3 . Indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 . Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P108.3 . Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P109.0 . Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité



« Décrire son service d'eau potable : un enjeu local, national et institutionnel »

Indicateurs de performance CCSPL

Indicateurs financiers

P153.2 . Durée d'extinction de la dette de la collectivité

P154.0 . Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Qualité du service aux abonnés

P151.1 . Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

P152.1 . Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

D151.0 . Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

P155.1 . Taux de réclamations



Des RPQS de qualité inégale... mais qui constituent pour la DDT la seule source de données approuvée par la collectivité





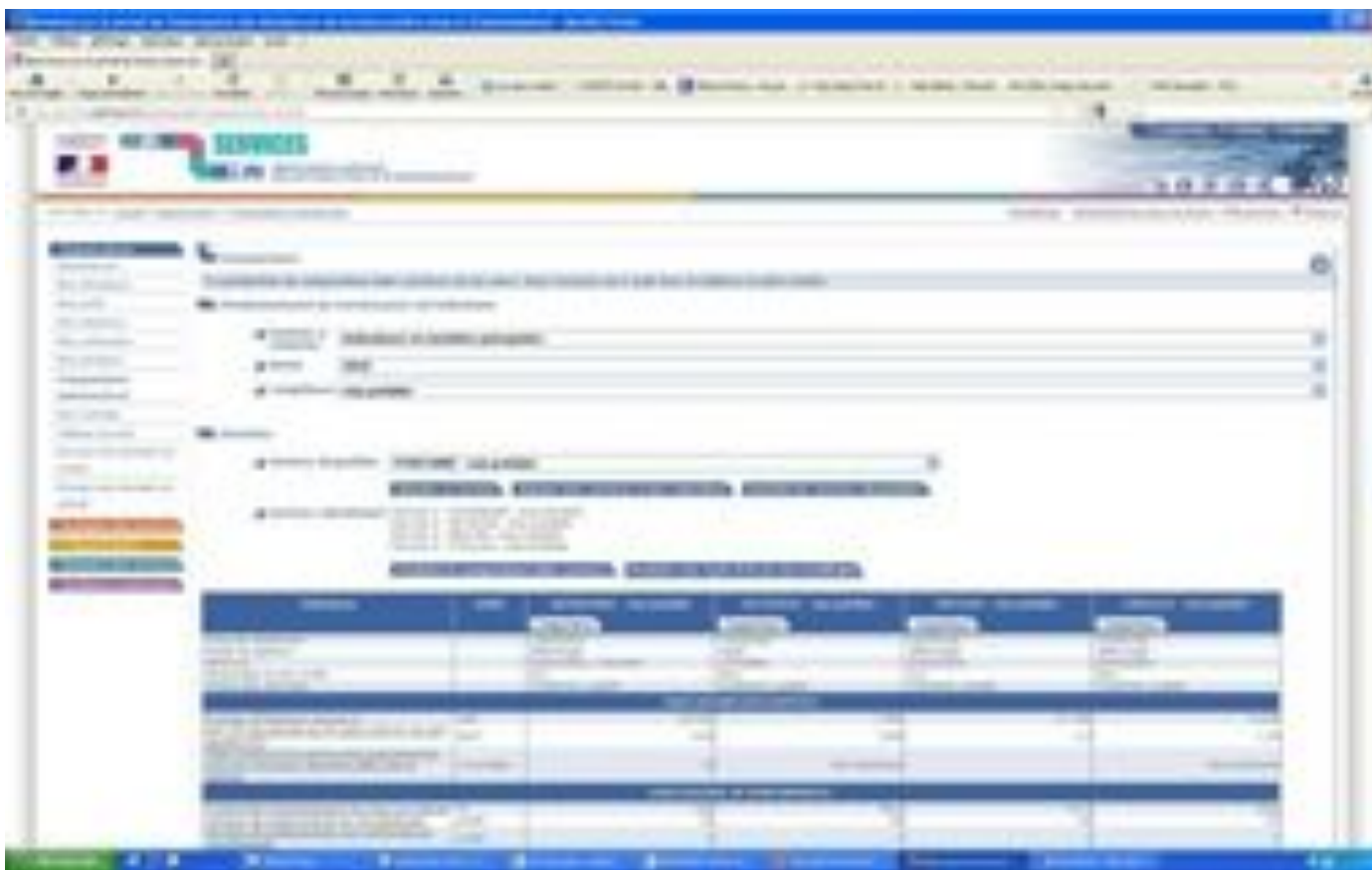
« Décrire son service d'eau potable : un enjeu local, national et institutionnel »

Du RPQS à SISPEA...

- SISPEA, **consolide au niveau national** des indicateurs techniques et financiers figurant au RPQS
- SISPEA, constitue une interface pour permettre aux services de **comparer leurs performances** avec d'autres services
- SISPEA, avec la **base de données GSP et de son référentiel**, constitue l'information la plus complète sur le département pour les institutionnels
- SISPEA, **outil d'aide à la définition et au suivi de politiques publiques** (État, CG, Agences) au plan départemental, régional ou national
- SISPEA **a vocation à se substituer** à l'ensemble des enquêtes menées jusqu'à ce jour sur la gestion de l'eau.

« Décrire son service d'eau potable : un enjeu local, national et institutionnel »

« Benchmarking » : présentation de comparaisons entre collectivités





« Décrire son service d'eau potable : un enjeu local, national et institutionnel »

SISPEA : le rôle de la DDT

- **relayer** l'information concernant le SISPEA auprès des collectivités concernées
- **aider les collectivités** qui le souhaitent à calculer les indicateurs et à établir leur RPQS, faire de la « mise à l'étrier », tout en les rendant de plus en plus autonomes quant à l'utilisation du portail de saisie Internet
- **contrôler la cohérence** des données fournies avant leur consolidation au niveau national.
- **valoriser les données** à l'échelon départemental afin de décliner des priorités d'actions des services de l'État

Valoriser très vite les données à l'échelon départemental



Direction départementale des territoires
Préfecture de l'Isère

Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement en Isère

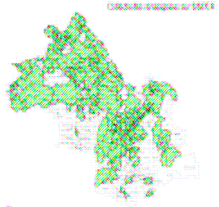
SISPEA 38
Bulletin d'information Isère
Décembre

Dans ce numéro

- 1 L'observatoire en bref
- 2 L'actualité des services : le 1000-RPQ5
- 3 Synthèses départementales des services d'eau potable
 - Panorama des services
 - Leur gestion
 - Cartes des services
 - Zoom sur les EPCI
 - Le prix de l'eau

Portail d'accès vers les données de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement
www.services.eaufrance.fr

Couverture SISPEA du département de l'Isère au 1 mars 2012



Collectivités ayant renseigné au moins 1 indicateur

Charles Ansthaan
Directeur Départemental

L'observatoire en bref

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 31 décembre 2006 confiée à l'Office national sur l'eau et les milieux aquatiques (ONEMA) le fait mettre en place un observatoire national des services publics d'eau d'assainissement.

Destiné aux collectivités locales, maires et présidents d'intercommunalité, l'observatoire est un outil d'aide à la décision pour piloter les services, un outil de communication entre les différents acteurs de l'eau. C'est aussi un site grand public répondant aux exigences des usagers et des citoyens soucieux d'avoir une information transparente sur le prix de l'eau et sur la qualité du service. Il permettra d'établir au plan national un panorama complet de la situation française, d'alimenter la réflexion et la connaissance des autres acteurs institutionnels de l'eau (Agences de l'eau, conseils généraux, etc.) et d'ajuster les politiques publiques.

Un observatoire national à votre service

En 2009, la direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère en accord avec l'ONEMA, a pris en charge la mission de relayer l'information concernant l'observatoire des services d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités, en s'appuyant sur le système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).

Depuis, la DDT aide au quotidien les collectivités qui le souhaitent à renseigner la base SISPEA et contrôle la cohérence des données fournies avant leur consolidation au niveau national.

En 2012, le fort investissement de la DDT pour transmettre un maximum de données dans le cadre du forum mondial de l'eau de Marseille, a permis d'enrichir SISPEA d'un nombre de services qui représente à ce jour 85 % de la population pour l'eau potable et 77 % pour l'assainissement collectif. L'avancement de cette base de données nous autorise aujourd'hui à réaliser des analyses et éditer des synthèses départementales.

Je remercie tous les services qui ont apporté leur contribution à ce projet.

Je souhaite que cette base de données unique soit partagée avec tous les acteurs de l'eau du département au travers de synthèses publiées dans le présent bulletin. D'une périodicité semestrielle, il vous apportera l'actualité du SISPEA et une connaissance des services de l'Isère et de leurs performances.

Synthèse Isère Alimentation en eau potable (données 2011)

L'Isère en chiffres

Pour 533 communes, le département compte au 1^{er} janvier 2012, 317 services d'AEP dont :

- 37 EPCI compétents en production et distribution ;
- 16 syndicats compétents en production seule ;
- 264 services communaux.

Un émiettement des services AEP

En Isère, les services AEP sont nombreux et en majorité de petite taille. Le paysage local de l'AEP est peu structuré particulièrement dans les zones de montagne.

Les contraintes géographiques sont un facteur d'émiettement de l'organisation de la desserte en eau potable. Sauf exceptions locales, l'Isère est caractérisée par une dispersion de la ressource sur un nombre important de captages (près de 1200).

Dans la moitié nord-ouest, la coopération intercommunale est plus marquée malgré une ressource qui reste dispersée.

Ainsi la dispersion des points de prélèvement n'est pas le seul facteur de morcellement, l'abondance de la ressource aussi. Si les collectivités n'ont pas été contraintes de s'unir du fait d'une rareté de la ressource et donc de l'augmentation des coûts d'exploitation, l'intercommunalité reste peu développée.

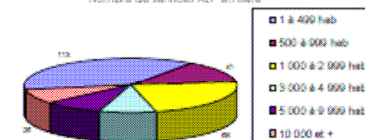
L'Isère, une exception ?

La comparaison de l'Isère avec les départements de la région Rhône-Alpes, fait ressortir une homogénéité entre les territoires de montagne où l'on retrouve un émiettement des services. Seul le Rhône est très structuré avec seulement 48 services. Les collectivités des départements de montagne qui n'ont pas été contraintes par une rareté de la ressource en eau potable, n'ont pas connu de mutualisation de leurs moyens, à l'inverse des régions qui manquent d'eau comme le grand-Ouest.

Pourtant ces collectivités devront répondre aux enjeux du renouvellement des réseaux souvent anciens, de continuité du service, de sécurisation des réseaux, ainsi qu'aux enjeux liés à l'augmentation de la population et au développement des zones urbanisées, et cela avec peu de moyens financiers et humains.

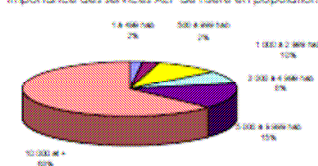
Dans un contexte de rupture des subventions publiques et de baisse de l'assiette de facturation (baisse des volumes consommés conduisant à une baisse des recettes), ce sont les difficultés budgétaires et contraintes réglementaires qui amèneront les collectivités à mutualiser et professionnaliser leurs services.

Nombre de services AEP en Isère



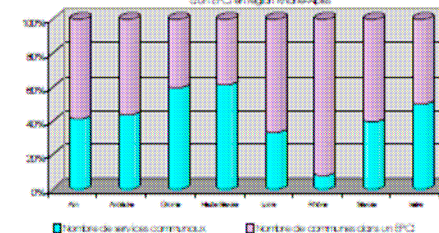
Plus de la moitié des services AEP appartiennent à des collectivités de moins de 1000 habitants. Les 26 services les plus gros représentent 63 % de la population du département.

Importance des services AEP de l'Isère en population



En région Rhône-Alpes

AEP : Proportion de communes autonomes par rapport aux communes adhérentes d'un EPCI en région Rhône-Alpes





« Décrire son service d'eau potable : un enjeu local, national et institutionnel »

Merci de votre Attention